

**Entrée en vigueur – Règlement 2023-854-1**

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**2023-854-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2022-854 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Lachute ».**

Il entre en vigueur le jour de la présente publication et est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 10 juillet 2023  
(G-2023.14)

M<sup>e</sup> Jasmine Bigras, greffière adjointe